



Saint-Damase
Fière de son histoire

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018

Chers citoyennes et citoyens,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, je vous fais rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, FBL S.E.N.C.R.L.

Les états financiers consolidés de la Municipalité pour l'année 2018 furent examinés en détail et déposés à l'assemblée ordinaire du conseil tenue le 4 avril 2019.

Les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Saint-Damase et de l'organisme qui est sous son contrôle (Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains) au 31 décembre 2018. Ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadienne pour le secteur public.

On constate que l'année 2018 s'est terminée avec un surplus budgétaire de 694 046 \$. Des revenus supérieurs aux prévisions à certains postes budgétaires (intérêts de banque, consommation d'eau, droits sur mutations) ainsi que des dépenses inférieures aux prévisions à d'autres postes budgétaires (produits chimiques eaux potable et usées, travaux voirie) expliquent principalement ce surplus budgétaire enregistré à la fin de l'exercice financier 2018.

Au 31 décembre 2018 :

Dette à long terme :

La dette à long terme s'élève à 7 877 600 \$ (un montant de 2 337 400 \$ est assumé par une industrie seulement)

Aucune nouvelle dette n'a été contractée en 2018.

Débiteurs (Subventions, excédent accumulé)

Les montants de subvention pour les projets suivants : PIQM (mairie), MELS (complexe Sportif), TECQ (travaux de réfection rues-rangs) sont à recevoir du gouvernement provincial pour un montant de 1 270 767 \$ et sont appliqués au remboursement en capital sur les échéanciers respectifs aux projets.

Il faut ajouter à ce montant l'endettement de l'organisme (Régie) pour un montant de 17 687 \$.

Ce qui donne un endettement net à long terme de 6 646 981 \$, au 31 décembre 2018, incluant un montant de 22 461\$ à financer.

Affectations :

Les affectations représentent des provenances et des utilisations de fonds impliquant les comptes de l'excédent accumulé des années antérieures. Les affectations ne constituent ni des revenus ni des dépenses de fonctionnement (50 000 \$ fut affecté au fonds général, 28 211 \$ à l'aqueduc et 51 000 \$ à la disposition des boues). Ces montants servent à maintenir les taux de taxes équilibrés d'année en année.

Si vous avez des questions ou besoin d'information supplémentaire, il nous fera plaisir de vous y répondre. Vous pouvez consulter le rapport financier 2018 au bureau de la mairie durant les heures d'ouverture.

RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2018 SUR UNE BASE ANNUELLE :
conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux :

Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme (Régie ou de la MRC)

Nom des membres du conseil	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation dépenses
Christian Martin	20 203 \$	10 100 \$
Alain Robert	4 744 \$	2 371 \$
Claude Gaucher	5 477 \$	2 738 \$
Ghislaine Lussier	4 744 \$	2 371 \$
Gaétan Jodoin	4 744 \$	2 371 \$
Yvon Laflamme	4 744 \$	2 371 \$
Yves Monast	4 744 \$	2 371 \$
	<hr/>	<hr/>
	49 400 \$	24 693 \$

Christian Martin, maire,
ce 4 juin 2019.